

ABONNEMENT.
 Six mois 30 fr.
 Trois mois 16
 Un an 30
Poste :
 Six mois 35 fr.
 Trois mois 18
 Un an 30

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

INSERTIONS.
 Annonces, la ligne . . . 30 c.
 Réclames, — 50
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.
 Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :
 A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

On s'abonne :
 A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS,
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
 10 Janvier 1882.

Chronique générale.

UN NOUVEL EMPRUNT.

On lit dans le *Rappel* :

« Le ministre des finances va être obligé dans le courant de l'année 1882 d'émettre un nouvel emprunt de 3 0/0 amortissable s'élevant à la somme de 640 millions. Ce sera le troisième emprunt de ce genre émis depuis la création du grand système de travaux publics de M. de Freycinet.

Le premier, qui a été émis en juillet 1878, était de 450 millions ; le second, qui a été émis en mars 1881, était d'un milliard ; avec le troisième, il y aura en tout un peu plus de deux milliards de 3 0/0 amortissable émis par l'Etat.

Ce troisième emprunt est absolument indispensable, car il est destiné à couvrir des dépenses autorisées par les Chambres et pour la plupart engagées. Ces dépenses concernent les grands travaux publics et la reconstitution de notre matériel militaire et naval.

Après avoir autorisé ces dépenses, les Chambres ont, par une loi spéciale, votée dans le courant de juillet 1881, décidé que les sommes nécessaires pour couvrir ces dépenses seraient prélevées provisoirement sur les ressources de la dette flottante et qu'une loi ultérieure déterminerait le mode d'emprunt destiné à pourvoir définitivement à ces dépenses.

On a voulu, en effet, réserver complètement la question de savoir si l'on maintiendrait ou non le type de la rente 3 0/0 amortissable. Mais il est à présumer que ce type sera au moins maintenu pour cet emprunt, et que, si l'on veut modifier le système imaginé par MM. Léon Say et de Freycinet, on le fera à l'occasion de dépenses moins urgentes.

En tout cas, que l'on maintienne ou non le 3 0/0 amortissable, le nouvel emprunt que le ministre des finances va être obligé d'émettre ne pourra se faire qu'en vertu d'une loi. M. Allain-Targé devra donc soumettre aux Chambres, au cours de la session qui va s'ouvrir, un projet de loi pour régler la forme de l'emprunt.

Il est à remarquer que toutes les dépenses auxquelles il s'agit de pourvoir à l'aide de ce futur emprunt appartiennent à l'exercice 1884.

Mais il y a lieu de prévoir les dépenses extraordinaires de 1882, déjà votées par les Chambres lors de l'adoption du budget de 1882.

Or, ces dépenses s'élèvent déjà à 464 millions, dont 445 pour les grands travaux publics.

Postérieurement, les Chambres ont voté une première provision de 40 millions pour la guerre et 16 millions pour la marine sur les dépenses extraordinaires de 1882. Ce qui fait déjà 517 millions à demander à un quatrième emprunt qui, selon toutes probabilités, pourra être ajourné à 1883, de même que les précédents avaient tous été retardés d'une année.

LE NOUVEAU PRÉFET DE POLICE.

Les plus robustes naïvetés républicaines s'ébranlent et pâlisent devant les expériences qui se multiplient chaque jour, démontrant plus puissamment la séduction des honneurs et de l'argent sur les démocrates les plus farouches. Dès que l'opportunisme jette en eau trouble ses filets dorés, il ramène à lui les petits poissons qui frétilaient de colère et de besoin dans les bas-fonds, et même les gros poissons qui semblaient devoir se mieux défendre contre les séductions de l'appât.

M. Floquet, l'intransigeant, passe aux grandeurs : le voilà préfet !

La Justice affecte devant cette défection une froide tristesse qui dissimule à peine son dépit profond.

La Vérité rappelle cruellement au nouveau fonctionnaire son récent échec à la Chambre des députés, et le juge ainsi :

« L'administration la plus vaste, la plus complexe et la plus délicate qui existe dans notre pays de centralisation à outrance est abandonnée à un avocat brouillon, sans expérience et sans méthode.

« Il est riche par les femmes, c'est un premier point indispensable pour occuper une place sous un cabinet qui prétend restaurer les grandes traditions de l'Empire.

« A l'instar du maître, tous les commis du gouvernement doivent avoir des cuisiniers émérites.

« M^r Floquet a d'autres qualités. Il est célèbre par la fausseté de son jugement, par son ignorance en matière de droit, par une insouciance qui lui fait abandonner à de petits secrétaires l'examen des affaires les plus sérieuses. »

L'*Intransigeant* est sévère pour le transfuge :

« Nous avons connu au collège d'abord, au quartier Latin ensuite, celui qui vient de se rallier définitivement au grand ministère, en échange d'un habit de préfet. »

Le *Citoyen* témoigne moins philosophiquement de sa mauvaise humeur :

« Il y a longtemps que M. Floquet, qui n'a jamais pu être quelqu'un, aspire à devenir quelque chose. »

Il nous révèle de plus un détail intime qui jette sur la situation nouvelle de M. Floquet une lumière intéressante :

« Il paraît qu'il a hésité, beaucoup hésité ; M^{me} Floquet n'avait pas de salon, tandis que, préfète, elle pourra recevoir aux Tuileries. Ce sont les vrais mobiles de la détermination de M. Floquet.

« Dans toutes les catastrophes, il faut chercher la femme. C'est ainsi que Eve a perdu Charles Floquet qui, préfet, est maintenant un homme à la Seine. »

Nous lisons dans le *Temps* :

« L'anniversaire de la mort de Blanqui a donné lieu dimanche, dans l'après-midi, à une manifestation au cours de laquelle la police est intervenue.

« Les comités révolutionnaires des arrondissements de Paris et ceux de la banlieue avaient envoyé des délégués avec des couronnes.

« A une heure de l'après-midi, un cor-

tège nombreux s'était formé sur le boulevard d'Italie, en face la maison où est mort Blanqui.

« Au moment où il s'est mis en marche, des agents sont intervenus et ont essayé de dissiper les manifestants. Ils se sont dispersés un instant et réunis sur la place d'Italie où les agents sont à nouveau intervenus.

« Sur le boulevard de l'Hôpital et à l'entrée du pont d'Austerlitz, plusieurs arrestations ont été opérées. Les blanquistes firent un mouvement en arrière, et les porteurs de couronnes, escaladant les voitures et les tramways, purent franchir les escouades de gardiens de la paix.

« Les agents sont encore intervenus au bas de la rue de la Roquette, sur la place de la mairie du 11^e arrondissement, où de nouvelles arrestations ont eu lieu, parmi lesquelles, nous assure-t-on, celles des citoyens Granger, Eudes et Cournot.

« Les manifestants ont été obligés de se rendre isolément au Père-Lachaise. — A l'heure où nous quittons le cimetière, ils se succèdent avec des couronnes, mais aucun discours n'a encore été prononcé. On s'entretient seulement des incidents auxquels la manifestation vient de donner lieu.

« La tombe de Blanqui ayant été transférée sur les hauteurs du Père-Lachaise, dans la 82^e division, plusieurs délégués se sont trompés et sont allés déposer leurs couronnes sur le caveau provisoire où son corps avait été déposé l'an dernier. »

D'après une dépêche de Châteauroux, le *National* dit que la semaine dernière a eu lieu une réunion du comité démocratique radical de Châteauroux. Quatre cents personnes étaient présentes.

« Des attaques énergiques ont été dirigées contre le ministère Gambetta, aux applaudissements unanimes de la foule. Le député, M. Périgois, de l'Union républicaine, s'est associé à ces attaques et n'a pas défendu le préfet qui avait jadis soutenu sa candidature.

La foule a crié : « A bas le préfet ! »

10 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

PAUVRES ET MENDIANTS

Par G. de LA LANDELLE.

VI

LE BEAU MANUEL DE SARDAGNE.

(Suite.)

La Révolution de février éclata moins de quinze jours après.

Manuel, que son dandysme avait tenu étranger à la garde nationale, institution bourgeoisement grotesque, à son dire, se fit inscrire sur les rôles en même temps que Gordien et le comte Palet du Hêtre.

— En ces temps troublés, le devoir exige que chacun paie de sa personne. Il faut que l'armée de l'ordre se recrute de tous les hommes intelligents et dévoués.

— Assurément, monsieur le comte, dit Manuel en présence de Laure. Avant-hier, la milice citoyenne n'était que ridicule ; hier, elle s'est montrée niaisement dangereuse ; faisons en sorte que demain elle soit utile et préservatrice.

Ces paroles viriles frappèrent la jeune fille.

Et aux heures de danger, lorsque Manuel lui apparut, non plus dans ces fashionables costumes qui suivaient scrupuleusement la mode s'ils ne la dictaient, mais en vulgaire tunique d'uniforme, lorsqu'elle l'entendit fronder avec une verve satyrique les prétentions révolutionnaires des perturbateurs, elle vit enfin en lui un homme, et non un mannequin.

Cela fut inconscient. Elle n'analysa pas mieux ses impressions nouvelles que ses impressions passées. Elle avait à peine dix-huit ans. Elle était encore trop naïve pour raisonner avec son cœur.

Manuel de Sardagne cessait de lui déplaire ; elle commença de s'intéresser à lui comme au meilleur ami de son frère Gordien. Et, à l'exemple de la comtesse sa mère, elle alla jusqu'à l'excuser d'être souvent en contradiction avec le comte lui-même.

Celui-ci soutenait qu'il y a deux socialismes : l'un mauvais, faux, démoralisateur, basé sur des principes déléterés et surexcitant toutes les passions criminelles ; l'autre, bon, vrai, conforme à l'esprit du christianisme, fondé en droit et en raison sur l'équité et sur la charité.

— Cette distinction, monsieur le comte, dit Manuel, est, vous en conviendrez, subtile, ou au moins au-dessus de la plupart des intelligences. Cela suffit pour qu'elle soit inopportune et partant dangereuse. Quant à moi, je n'ai de ma vie songé à tout cela ; j'ai en horreur le seul mot de socia-

lisme, ma tête noire ! Et, malgré tout le respect que je vous dois, je le trouve inconciliable avec les épithètes de bon, de vrai, de chrétien, que vous venez d'employer.

Le comte du Hêtre n'eut pas le temps de répliquer.

— Encore le rappel !... Aux armes !... Aux armes !...

La formidable insurrection de juin éclatait.

La comtesse et ses filles virent avec effroi le comte, Gordien et Manuel descendre précipitamment dans la rue.

Au loin, la fusillade se faisait entendre.

VII

A BARRICADE, BARRICADE ET DEMIE.

Le comte Palet du Hêtre, qui avait près de cinquante ans lors de l'accident dont sa famille fut préservée par le dévouement de Jacques Bernard, était un gentilhomme considérable et justement considéré.

Dans sa jeunesse, il avait servi en Afrique avec distinction.

Il était capitaine et décoré pour action d'éclat, lorsqu'il donna sa démission pour se marier à Paris, où, tout en se livrant à des études variées qui le mirent en rapport avec un certain nombre de savants et d'érudits, il n'avait négligé ni les questions industrielles, ni l'économie politique.

Ses opinions étaient éclairées. Il n'admettait aucune doctrine sans contrôle. Avec une droiture toute militaire, il se défiait de ses préjugés d'éducation et de toute prédilection irréflective. Sa devise était « Équité ». De là, sa liaison avec le docteur Delcambre.

Après la Révolution de février, lorsqu'on réorganisa la garde nationale, les antécédents du comte du Hêtre et l'estime générale dont il jouissait, le firent nommer officier supérieur. Il fut attaché comme tel à l'état-major.

Avant de monter à cheval, le comte embrassa son fils, serra la main de Manuel, et jugeant inutile de leur recommander de faire leur devoir, se dirigea vers le quartier général, tandis que les deux jeunes gens, le fusil sur l'épaule, rejoignaient leur compagnie.

La moitié de Paris s'était hérissée de barricades. Durant le premier jour, la garde nationale, presque seule, tint tête à l'insurrection. Les troupes régulières étaient peu nombreuses : il fallait en faire venir de province à marches forcées.

La légion dont les deux amis faisaient partie se composait en général d'hommes résolus, les uns bourgeois et commerçants, les autres beaux fils de famille, intrépides chasseurs, aristocrates pur sang.

— La question sociale ! disait ironiquement Manuel, nous y sommes ; égorgeons-nous ! Nous avons tous droit au travail de bouchers !

ELECTIONS SÉNATORIALES

Du 8 janvier 1882.

Voici la liste des sénateurs élus ou réélus aux élections sénatoriales de dimanche :

MM.

Seine. — Victor Hugo, Peyrat, Tolain, Labordère, de Freycinet, républicains.
Orne. — Porriquet, de la Sicotière, de Flers, conservateurs.
Pas-de-Calais. — Huguet, Bouchier-Cadard, Demiette, Devaux, républicains.
Puy-de-Dôme. — Salneuve, Guyot-Lavaline, Goutay, républicains.
Basses-Pyrénées. — Lacaze, Marcel Barthe, Renault, républicains.
Hautes-Pyrénées. — Dupré, Deffis, républicains.
Pyrénées-Orientales. — Arago, Farine, républicains. — Pas de candidats conservateurs.
Haut-Rhin. — Vieillard-Migeon, conservateur.
Haute-Savoie. — Chaumontel, Chardon, républicains. — Pas de candidats conservateurs.
Seine-Inférieure. — Pouyer-Quertier, Ancel, Général Robert, Lizot, conservateurs.
Seine-et-Marne. — Foucher de Careil, Adam, républicains. — Pas de candidats conservateurs.
Seine-et-Oise. — Léon Say, Feray, Gilbert-Boucher, républicains. — Pas de candidats conservateurs.
Deux-Sèvres. — Goguet, De Reigné, républicains.
Haute-Saône. — Noblet, Jobard, républicains.
Rhône. — Millaud, Vallier, Guyot, Meunier, républicains.
Saône-et-Loire. — Guillemot, Mathey, Demôle, républicains. — Pas de candidats conservateurs.
Sarthe. — Cordelet, Le Monnier, Rubillard, républicains.
Savoie. — Parent, Gasquet, républicains.
Somme. — Dauphin, Labitte, Magniez, républicains.
Tarn. — Barbey, Rigal, républicains.
Tarn-et-Garonne. — Garriçon, de Freycinet, républicains.
Var. — Ferrouillat, Brun, républicains. — Pas de candidats conservateurs.
Vaucluse. — A. Gent, E. Pin, républicains. — Pas de candidats conservateurs.
Vendée. — Gaudineau, de Cornulier, Halgan, conservateurs.
Vienne. — De Ladmirault, Arnaudeau, conservateurs.
Haute-Vienne. — Ninard, Tesserenc de Bord, républicains.
Vosges. — Claude, Georges, Kiener, républicains.
Yonne. — Charton, Ribière, républicains.

ELECTIONS EN REMPLACEMENT DE SÉNATEURS DÉCÉDÉS.

Ariège. — Pas de candidats conserva-

teurs. — MM. de Freycinet, 468 voix ; Fréjoul, 434. — Ballottage.

Alpes-Maritimes. — Chris, républicain.

— Pas de candidats conservateurs.

Eure. — Lepouze, républicain.

Haute-Marne. — Pas de candidats conservateurs. — MM. Steenackers, 243 voix ; Donnot, 294. — Ballottage.

Oran. — M. Jacques, républicain.

ALGÉRIE ET TUNISIE.

On télégraphie de Tunis :

« Des personnes qui arrivent de Kairouan annoncent que les insurgés font des razzia jusqu'aux portes de la cité. »

On croit que M. Roustan sera prochainement relevé de son poste et envoyé à Athènes.

Le *Télégraphe* a reçu par dépêche les mauvaises nouvelles qui suivent :

Oran, le 6 janvier, 4 h. du soir.

Le colonel Brunetière annonce d'Alfou que l'état sanitaire de sa colonne est très-fâcheux.

Il y a eu de nombreux cas de congélation parmi ses troupes.

Il en est de même dans les colonnes Louis et Colonieu.

Les pertes en matériel sont nombreuses ; les effectifs des troupes sont considérablement réduits par les fatigues ou les maladies.

C'est une situation digne d'être signalée.

LA NOUVELLE-FRANCE.

A toutes les époques, il a été à la fois très-politique et très-humain d'encourager les tentatives de colonisation lointaines, qui, en plus des côtés national et civilisateur, offre aux déshérités de ce monde un espoir sérieux de parvenir à la fortune.

Malheureusement, tous ces généreux essais, outre qu'ils ne sont pas secondés, ont toujours été, en France, entravés par une inconcevable persécution, ou sont tombés sous le ridicule, par suite des préventions les plus regrettables.

C'est ainsi que les Duplex, les La Bourdonnais furent emprisonnés ; que le premier en mourut de désespoir.

C'est ainsi également que les Bussy, les Lally Tolland passèrent violemment de vie à trépas, pour avoir trop aimé, l'un sa patrie d'origine, l'autre sa patrie d'adoption.

C'est ainsi encore que le général Lallemand, après 1815, et, plus tard, le trop calomnié Cabet, tentèrent vainement d'établir au Texas une colonie française ; que Duranton dut mourir à la peine sous les coups du *père Monopote*, à propos des mines d'or du Bambouk.

Le marquis de Rays, en dépit d'une persécution plus acharnée, sinon aussi terrible que certaines autres, paraît destiné à un sort plus heureux dans sa fondation de *Port-Breton*, ou *Nouvelle-France*, en Mélanésie

(Océanie) ; il a su résister à la trombe anti-patriotique, plus inconsidérée que coupable, qui s'est abattue sur lui, et conquérir par là des sympathies assez puissantes pour que son œuvre pût désormais — c'est notre conviction — défer superbement tous les obstacles semés sur sa route.

Cette belle et nationale entreprise, combattue, calomniée à outrance, comme le sont aujourd'hui toutes les grandes choses, a tenu bon quand même, et la voilà en pleine voie de réussite et de prospérité, malgré toutes les entraves apportées, tous les obstacles suscités par le gouvernement actuel de la France, auquel pourtant la plus petite notion de patriotisme, à défaut de concours, commanderait au moins le laisser faire.

Aussi, de ce mauvais vouloir, de cette malveillance monstrueuse de la part de l'administration de notre pays ; de cette navrante persécution d'une œuvre française par un gouvernement français, il résulte que l'émigration pour la colonie de la Nouvelle-France, au grand détriment de notre marine commerciale, se fait à l'étranger, où il a fallu que l'œuvre trouvât l'appui indispensable pour être respectée sur terre comme sur mer.

Hélas ! en effet, ce n'est pas une ville française, Le Havre, par exemple : c'est *Barcelone*, ville espagnole, qui est le port d'attache de la jeune et florissante colonie ! C'est à *Barcelone* qu'il est permis aux colons de s'embarquer, comme ce pourrait être ailleurs, excepté en France.

Mais, comme c'est la monarchique Espagne qui s'est faite grandement, généreusement, en lui garantissant toute indépendance, la protectrice de cette intéressante fondation, n'est-ce pas elle surtout qui en bénéficiera, qui en profitera ? En toute logique comme en toute équité, il n'en saurait être autrement. Et voilà comme le gouvernement républicain entend les intérêts de la patrie.

Enfin, c'est un Français qui l'a fondée, cette colonie ; son affermissement, sa prospérité finale doivent donc être le vœu de tout cœur vraiment français, à quelque nuance qu'on appartienne. D'ailleurs, le marquis de Rays n'est pas un homme politique ; il se contente d'être un excellent citoyen désireux de faire servir tous ses moyens, toute sa compétence et toute son énergie à la grandeur et au bien de son pays.

Ajoutons que sa magnifique conception n'a rien à voir avec ces spéculations basses auxquelles on n'est que trop accoutumé maintenant. Le marquis de Rays n'achète personne ; là est le principal secret de l'hostilité et du vaste système de chantage dont il a été l'objet ; c'est tout à son honneur.

La France étant enserrée dans ses possessions extérieures aussi bien qu'en Europe, il est bon pour elle de chercher, en dehors des îles, des parties de continent à peupler, à coloniser.

Ces colonies, dispersées sur tous les points du globe, mêlent intimement une nation au mouvement commercial, maritime et politique du monde entier. Or, nous som-

mes de plus en plus isolés, parce qu'on ne prête pas assez d'attention chez nous aux efforts de l'étranger pour nous ôter tout ascendant dans les mers où flotte notre drapeau ; qui plus est, on prête le flanc à ses adverses efforts, aussi désolants que désastreux pour nous ; de sorte que notre influence est, autant dire partout, fort paralysée, presque annihilée.

Toutes nos colonies, en somme, se ressentent de cette apathie de nos gouvernants. Tout serait-il donc permis aux autres nations, hors la nôtre et — crime de lèse patrie — de par la nôtre ? Faut-il laisser ruiner ainsi le prestige du drapeau français ? La France seule doit-elle se désintéresser des colonisations, autant dire toute faites, qu'on se donne encore la peine de lui présenter ?

Port-Breton ou *Nouvelle France*, ce sont deux nouveaux marchés ouverts ; c'est une place donnée, c'est la vie rendue à notre marine marchande qui expire. C'est aider notre commerce à rivaliser avec le commerce étranger.

Port-Breton ou *Nouvelle France* (Nouvelle Bretagne, Nouvelle Irlande, Louisiane, etc.), ce sera — il en est temps toujours, si dame République le veut bien — la plus grande et la plus riche colonie océanienne française, en un mot, la prépondérance de la France en Océanie !

Le gouvernement républicain finira-t-il par comprendre ?

Laissera-t-il à l'Espagne seule la précieuse gloire de seconder cette entreprise destinée à être si féconde en résultats ? Laissera-t-il toutes les puissances entourer de leurs sympathies cette admirable fondation, sans lui accorder les siennes ?

Il y a quelques mois, à propos de cette inexplicable conduite administrative et gouvernementale concernant nos intérêts coloniaux, le *Peuple français* citait un curieux exemple, triste et drôlatique à la fois, où se trouvaient énumérées toutes les phases, rien moins qu'amusantes, par lesquelles avait dû passer un postulant colon algérien, habitant de Saint-Valéry-en-Caux (Seine-Inférieure), pour aboutir au plus lamentable et négatif dénouement.

L'administration de nos colonies, bien loin d'attirer et soutenir l'émigration nationale, semble donc prendre à tâche de la décourager en tout et pour tout, en Algérie comme ailleurs.

Aussi, qu'arrive-t-il ? C'est que, dans l'espace de cinq ans, de 1874 à 1875, la population européenne étrangère s'est accrue, en Algérie, de 46,000 âmes environ, alors que la population française n'a augmenté que de 9,000.

Toutes nos colonies, hélas ! en sont là ou à peu près ; et tandis que nous nous montrons si stationnaires, si attardés dans la voie de la colonisation, les autres peuples se fauflent de plus en plus dans toutes nos possessions, de telle sorte qu'à un moment donné, si l'on persiste dans les mêmes errements, et qu'ainsi nous continuons dans nos établissements extérieurs à être surtout *la patrie des étrangers*, l'absorption sera complète et c'en sera fait de nos colonies : elles auront cessé d'être françaises.

Quoi qu'il en soit, relativement à la Nouvelle-France, et malgré l'interdit pesant toujours *anti nationalement* sur cette fondation patriotique dont le promoteur est un Français, la prise de possession de *Port-Breton* et ses dépendances n'en a pas moins été effectuée par les officiers de la colonie ; la colonisation, la culture sont sérieusement en train ; l'œuvre fait des progrès croissants, poursuit, en un mot, sa marche ascendante. Malheureusement, à cause des empêchements républicains, la colonie se trouvera plus peuplée d'étrangers que de Français.

Quelle singulière anomalie, en effet, qu'un gouvernement comme le nôtre, qui prétend être un régime de liberté par excellence, et se montre absolument le contraire dans la pratique !

Après nous être quelque peu étendu sur la création de cette colonie née française, nous passerons prochainement en revue, d'après les documents les plus sérieux et les plus dignes de foi, toute cette partie de l'Océanie, ouverte désormais au commerce et à la civilisation.

REVUE FINANCIÈRE.

La Bourse n'a pas poursuivi son mouvement de hausse qui semblait devoir se prolonger pendant les premiers mois de l'année.

maisons. Le comte et son escorte ont disparu.

Les rangs se reforment, la charge se fait entendre.

En avant ! On marche sur le carrefour de l'Odéon, où les insurgés opposent une résistance telle que le bataillon recule.

Gordien, pour la seconde fois, entrevoit son père indiquant aux officiers les postes à occuper pour reprendre l'offensive.

Il était environ trois heures après midi. Le ciel se couvrait. Tout à coup, une torrentielle pluie d'orage inonde les rues.

L'on vit alors, dans les deux partis, des combattants qui avaient énergiquement affronté le feu, abandonner leurs postes pour s'abriter de l'eau.

— Voici qui devient drôle ! fit Manuel qui, d'aventure, se trouvait sous un auvent.

Affreux épisodes : il arriva que dans les couloirs de certaines maisons, ceux qui voulaient éviter d'être mouillés, s'entretenaient à coups de baïonnettes.

Les ruisseaux étaient ensanglantés.

— Fraternité républicaine ! dit encore Manuel.

Gordien, muet d'horreur, n'entendit pas ce sarcasme.

Les gémissements des blessés, le râle des mourants, le pavraient. On était dans l'inaction, débâchés, en désordre. Si les insurgés avaient profité de ce moment de désarroi, ils auraient tout massa-

cré et se seraient rendus maîtres du faubourg Saint-Germain.

Après l'orage, vint l'heure du dîner. Les soldats de l'ordre se dispersaient pour aller prendre leurs repas chacun dans sa famille.

Heureusement, le comte du Hêtre était parvenu à diriger sur le point critique quelques compagnies de l'ancienne garde municipale, reformée sous le nom de garde républicaine. Sur ce noyau de vieux soldats, la garde nationale se groupa bientôt en bon ordre. Et le quartier fut ainsi parfaitement protégé, malgré les nombreuses défections des dîneurs qui, pour la plupart, trouvèrent bon de se coucher dans leurs lits.

Il s'en passa autant presque partout.

Ainsi, aux environs du chemin de fer du Nord, dans l'enclos Saint-Lazare, les insurgés, après avoir été à peu près débusqués, revinrent en nombre pendant la nuit, et se retranchèrent derrière des barricades plus redoutables que celles de la veille.

Gordien ni Manuel n'abandonnèrent aussi honteusement leurs postes de garde et de combat. Ils mangèrent un morceau de pain et de jambon arrosés d'un verre de vin au cabaret du coin, et ne reparurent de la nuit, douloureusement passée à l'hôtel du Hêtre en une attente mortelle qui se prolongea de quinze heures, le lendemain.

(A suivre.)

G. DE LA LANDELLE.

La semaine a été agitée, et cependant les cours de rentes sont restés assez bons en clôture. Le 3 0/0 qui était à 84,02 s'avance à 84,25. Sur le 5 0/0, après avoir fait 114,27, on est resté à 114,45.

L'ensemble de la cote des Sociétés de crédit est un peu moins favorable. L'impression causée par le bilan de la Banque de France a été mauvaise. L'encaisse ayant perdu 11 millions, dont 7 millions d'or, les actions s'élèvent de 5800 à 5940.

La cote de la Société Française Financière s'est maintenue à 1030, sans oscillation aucune; peu de titres peuvent d'ailleurs rivaliser avec cette valeur, qui donne comme acompte du dividende 40 fr.

Le Crédit Foncier a trouvé comme par le passé de nouvelles négociations qui, au dernier moment, ont relevé les cours à 1770, ce qui fait, en ajoutant le coupon de 25 fr., un cours bien supérieur à celui de la semaine dernière.

A 700 et 710, on demande l'action de la Banque Nationale du Mexique, qui est appelée à un grand avenir. On est à 660 sur les Magasins de France et d'Algérie.

Bien que les cours aient quelque peu fléchi sur le Crédit Lyonnais à 890, l'attitude de cette valeur pendant la semaine a été des plus remarquables.

Les bons conseils donnés à l'épargne ne peuvent que lui être profitables, aussi en achetant quelques obligations de l'Hypothèque Foncière, est-ce faire un placement intelligent et offrant toute sécurité; ces titres valent 500 fr. et sont divisés en coupures de 100 fr. donnant 5 0/0 d'intérêt.

On a fait couramment 830 et 835, coupon de 35 fr. détaché, sur la Société Nouvelle; les résultats acquis par cette société sont considérables.

La Banque Romaine a donné lieu à des ordres d'achats suivis à 760. Les acheteurs, à ce prix, escomptent les bénéfices qu'ils retireront de l'importante plus-value assignée à ces titres par les dividendes que les actionnaires recevront de cette excellente valeur.

Les titres délivrés par la Société des villes d'Eaux, 4, rue Chauchat, offrent cet avantage qu'au prix de 200 fr. on les obtient au pair, ce qui laisse une grande marge de hausse. Ces titres sont libérés. Depuis trois ans, le revenu s'élève à 12 0/0 comme dividende, plus 6 0/0 d'intérêt fixe.

Le courant d'affaire semble des meilleures sur la Société générale de Fournitures militaires à 520 et 525; chacun doit mettre cette valeur en portefeuille.

Les expériences avec le bateau-écluse de la Compagnie d'Alais au Rhône se poursuivent. Ce bateau, contenant dans ses flancs un chaland tout chargé, a franchi les rapides du Rhône à raison de 9 kilomètres 1/2 à l'heure. A la descente, il a parcouru 24 kilomètres à l'heure. C'est un succès qui assure un brillant avenir aux actionnaires de la Compagnie, dont les bénéfices vont grandir par l'exploitation du chemin de fer.

La Société d'exploitation des minerais de Rio-Tinto est appelée à occuper une bonne place dans notre industrie nationale; elle produira à meilleur marché que les autres entreprises. D'après les bénéfices des sociétés similaires, on peut les évaluer de 25 à 60 0/0.

La Laiterie réalise 10,410,000 fr. de recettes. Ce résultat, qui est des plus brillants, aura une grande influence sur la tenue des actions.

On a fait 500 et 510 sur le Malétra. Grande animation sur le marché des Chemins de fer sur Routes; les titres de cette Compagnie sont des valeurs de portefeuille.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Dès hier, les travaux ont repris au tunnel du chemin de fer. Les ouvriers commencent par débayer la galerie dans laquelle s'est produit l'éboulement.

De grandes précautions doivent être prises pour la sécurité des travailleurs.

Les curieux se portent toujours en grand nombre au canton de Violette pour visiter l'excavation qui s'est faite dans le chemin et le puits creusé à quelques mètres au-delà, par où ont été remontés les terrassiers.

Nous avons reçu hier soir la lettre suivante d'un de nos abonnés :

Saumur, le 9 janvier 1882.

Monsieur le Rédacteur du journal l'Écho Saumurois.

Monsieur le Rédacteur,

Lorsque j'ai appris l'accident qui venait d'arriver au percement du tunnel, je me suis fait conduire, en grande hâte, sur les lieux du sinistre pour essayer d'aider à secourir les malheureux qui sont encore ensevelis à l'heure où j'écris.

Non-seulement il était impossible d'aider aux travailleurs, qui m'ont semblé exténués de fatigue, mais on ne pouvait s'approcher d'eux, de quelque côté qu'en vint.

Comment se fait-il que l'Administration de la Ville de Saumur laisse des chemins dans un tel état? La plupart des voitures ne pouvaient approcher, les piétons même se détournent du chemin et passaient à travers vignes et champs.

Vous savez sans doute me dire, Monsieur le Rédacteur, que la Ville de Saumur est obérée et ne trouve pas l'argent nécessaire pour les réparations des chemins de sa banlieue, et même pour l'entretien de certaines rues importantes de la cité. A cela

je vous répondrai que s'il était fait une demande d'acheter tel ou tel terrain pour construire encore de nouvelles institutions laïques, MM. les Administrateurs ne seraient point en peine de trouver des cent mille francs; mais quand il s'agit d'en compter une dizaine au plus pour refaire ou entretenir propres les voies de communication, la bourse est vide.

Je soumets cette simple réflexion à l'appréciation de mes concitoyens.

Agrérez, etc.

UN DE VOS ABONNÉS.

Le lieutenant César-Jean-Marie de Chastellux, du 5^e cuirassiers, est mort la semaine dernière à Senlis, âgé de moins de 26 ans. Il était sorti de Saint-Cyr le 1^{er} octobre 1876 pour entrer à l'École de Saumur le 1^{er} novembre suivant. Ce brillant officier appartenait à la famille des Chastellux, une des plus illustres de France. On sait le rôle glorieux que joua au XV^e siècle le maréchal de Chastellux, dans la lutte nationale contre les Anglais.

La mort du jeune lieutenant a été un coup de foudre pour le 5^e cuirassiers où M. de Chastellux était entouré de la plus vive sympathie. Après la cérémonie funèbre en l'église Notre-Dame de Senlis, quatre officiers, un de chaque grade, ont tenu à accompagner le corps au château de Chastellux, dans le Morvan, véritable monument historique, précieusement conservé par la famille.

Le jeune lieutenant s'appretait à publier la correspondance que son grand-père, gentilhomme philosophe du dernier siècle et auteur d'un livre sur la *Félicité publique*, avait entretenue avec Washington.

LONGUÉ.

Par décret présidentiel, ont été nommés : maire de Longué, M. Denet (Eugène); adjoints, MM. Guérin (Jean-Baptiste) et Pescheteau-Cirot (Pierre).

BAUGÉ.

L'enseignement laïque n'étant pas, paraît-il, du goût des habitants de Baugé, l'adjoint faisant fonctions de maire a trouvé un procédé nouveau. Il a dépêché l'inspecteur primaire chez les parents nécessiteux en leur enjoignant d'avoir à envoyer leurs enfants à l'école laïque, sous peine d'être privés des secours du Bureau de bienfaisance; de cette façon, ils ont pu racoler 8 à 10 enfants.

Quoique nouveau, le procédé n'en est pas moins joli! (Réveil de l'Ouest.)

NANTES.

Nous croyons savoir, dit l'Espérance du Peuple, que M. Jules Grévy viendra présider à l'inauguration du concours régional qui aura lieu à Nantes, au commencement de mai.

Il apportera avec lui sa queue de billard favorite, car il se défie des procédés de M. Herbet.

Il est inexact, dit le National, que le Président de la République ait pris l'engagement de se rendre prochainement à Nantes pour l'inauguration du concours régional.

M. Grévy a bien reçu l'invitation du maire, mais il n'a pas encore fait connaître sa réponse.

Le Progrès de Nantes dit que la maison d'arrêt de Nantes a été ces jours derniers le théâtre d'événements assez graves. Il ne s'agit de rien moins que d'une tentative de révolte essayée par un certain nombre de jeunes détenus de 18 à 20 ans, jaloux des exploits de leurs collègues de la prison de Baugé. On nous affirme qu'un certain nombre d'entre eux était armés et qu'ils ont même porté des coups de couteau. L'affaire est en ce moment à l'instruction et viendra probablement aux assises prochaines.

Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 8 janvier 1882.

Versements de 208 déposants (14 nouveaux), 78,479 fr. » c.
Remboursements, 2,950 fr. » c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 p. 0/0.

La Lanterne d'Arlequin, illustrée, est dans sa deuxième année. Elle combat vigoureusement les mauvaises publications qui pullulent partout et démoralisent les populations des villes et des campagnes.

Sommaire du n° 41 : 1882; Les Étrennes de ces Messieurs; Ce qui se passe; Choses et autres; Son Excellence! — Les dessins sont charmants et bien appropriés aux textes.

Abonnements : Un an, 8 fr.; six mois, 4 fr. Bureaux à Tours, 13, rue Richelieu; Bureau de vente à Paris, 11, rue du Croissant. Bonnes remises en prenant par nombre.

Se trouve, à Saumur, chez M. Dézé, libraire.

En vente, la dixième édition de l'ALMANACH D'ARLEQUIN; il ne reste qu'un très-petit nombre d'exemplaires. Les premiers arrivés seront les premiers servis. Qu'on se hâte!

PÈLERINAGE EN TERRE-SAINTE.

Le Comité de l'Œuvre des Pèlerinages en Terre-Sainte s'occupe en ce moment d'organiser une caravane qui se rendra à Jérusalem pour les fêtes de Pâques. Son départ de Marseille est fixé au jeudi 16 mars, à midi.

Les prix sont de 1,410 francs en 1^{re} classe sur les paquebots, 1,215 francs en 2^e classe. Ils comprennent les frais de voyage, séjour et de nourriture, tant en mer qu'en Terre-Sainte.

Pour les personnes qui limiteraient leur pèlerinage à la visite des Sanctuaires de Jérusalem et de Bethléem, laissant en dehors Nazareth, le prix du voyage, aller et retour, dans les mêmes conditions, serait réduit à 920 francs en 1^{re} classe, 725 francs en 2^e classe et 412 francs en 3^e classe (pour cette dernière classe, le billet ne comprend pas la nourriture à bord.)

La durée du voyage, qui est d'environ deux mois, pourrait ainsi être réduite d'environ dix-huit jours.

Pour l'inscription, s'adresser le plus promptement possible 6, rue Furstemberg, à Paris, ou à M. l'abbé Fernique, secrétaire de l'Œuvre, 4, rue Vaucauson, à Paris. La liste sera close le 4^{er} mars.

Dans un temps où la foi se réveille pour la visite de tous les anciens sanctuaires, longtemps désertés, il importe que les Chrétiens n'oublient pas le Pèlerinage le plus antique et le plus célèbre de tous, le Pèlerinage aux lieux sanctifiés par la présence de Notre Seigneur Jésus-Christ.

Bibliographie.

Nouveau Globe Terrestre physique et politique de 1 mètre de circonférence, imprimé en 13 couleurs. Prix : 33 fr., payables 5 fr. par mois.

FLAMMARION (CAMILLE). — Astronomie Populaire. 2 vol. grand in-8° illustrés de 260 gravures, 7 chromolithographies, cartes célestes, etc. Prix : 20 fr., payables 5 fr. par mois.

Grand Dictionnaire d'Histoire naturelle, par Ch. P. ORBIGNY, avec la collaboration de membres de l'Académie des sciences. Nouvelle édition, comprenant 28 volumes de texte et 3 volumes Atlas, contenant 340 planches, soit environ 1,000 sujets coloriés. Prix, broché : 480 fr. payables 15 fr. par mois.

LAROUSSE (PIERRE). — Grand Dictionnaire Universel du XIX^e Siècle. 16 vol. in-4°. Prix : 600 fr., payables 20 fr. par mois.

Bibliothèque Classique du Piano. Collection complète des 92 sonates de BEETHOVEN, CLEMENTI, HAYDN, MOZART et WEBER; 11 volumes grand format (1,700 pages), magnifiquement gravés. Prix : 60 fr., payables 5 fr. par mois.

Librairie A. PILON. (A. LE VASSEUR, successeur), 33, rue de Fleurus, Paris.

Le 39^e fascicule de la FRANCE ILLUSTRÉE, consacré au département de la Drôme, est mis en vente par l'éditeur Jules Rouff.

On y trouve des renseignements très-exacts sur ce département : situation, limites, nature du sol, cours d'eau, voies de communication, climat, culture, industrie, commerce, histoire, statistique, etc., etc.

Quatre gravures, dont la première hors texte, représentant des vues de Valence, de Nyons, de Grignan, de Montélimar, et enfin, une excellente carte de la Drôme avec plan de Valence, complètent un ensemble qui justifie l'immense succès obtenu par le grand ouvrage désormais populaire de M. V.-A. MALTE-BRUN.

L'ART NATIONAL, Etude sur l'histoire de l'art en France, par H. DU CLEUZIOU. — 2 volumes illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix, broché, 50 francs; reliure artistique, 100 francs, payables 5 francs par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris.

AVIS IMPORTANT

50 Médecins des Hôpitaux de Paris ont constaté que le SIROP et la PÂTE de NARÉ de DELANGRENIER étaient les pectoraux les plus efficaces contre les rhumes, gripes, bronchites, irritations de poitrine et de la gorge; sans sels d'opium, tels que morphine ou codéine, on les donnera sans crainte aux enfants atteints de toux ou de coqueluche. Dépôts dans les Pharmacies.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (20^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. »

LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS

ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, lorchose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Cure N° 98,714 : Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. Léon PRYCLER, instituteur à Eynant (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIERE en boîtes de 74, 16, et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BRASSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^{ie} (limités), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 9 JANVIER 1882.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	84	30	»	Comptoir d'escompte	1060	»	»	C. gén. Transatlantique	575	»	»
3 % amortissable	84	60	»	Crédit de France	895	»	»	Canal de Suez	3380	»	65
3 % amortissable nouveau	84	80	»	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1740	»	»	Société autrichienne	700	»	7 50
4 1/2 %	113	»	25	Obligations foncières 1877	352	»	»	OBLIGATIONS.			
5 %	114	60	»	Obligations communales 1879	436	50	»	Est	370	»	»
Obligations du Trésor	510	»	»	Obligat. foncières 1879 3 %	430	»	»	Midi	380	»	»
Obligations du Trésor nouvelles	506	»	»	Soc. de Crédit ind. et comm.	750	10	»	Nord	384	75	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	430	»	»	Crédit mobilier	750	15	»	Orléans	377	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	515	»	»	Est	775	5	»	Ouest	371	75	»
— 1865, 4 1/2 %	525	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	1810	»	10	Paris-Lyon-Méditerranée	373	»	»
— 1869, 3 %	407	50	»	Midi	1925	»	15	Paris (Grande-Ceinture)	375	»	»
— 1871, 3 %	392	50	»	Nord	2390	»	10	Paris-Bourbonnais	373	25	»
— 1875, 4 %	513	»	»	Orléans	1935	»	»	Canal de Suez	555	»	»
— 1876, 4 %	515	»	»	Compagnie parisienne du Gaz	1622	50	»				
Banque de France	5995	»	45								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin	express-poste.
6 — 45 — —	(s'arrête à Angers).
8 — 56 — —	omnibus-mixte.
1 — 35 — —	soir, —
3 — 25 — —	express.
7 — 15 — —	omnibus.
10 — 37 — —	(s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin	direct-mixte.
8 — 21 — —	omnibus.
9 — 43 — —	express.
12 — 40 — —	soir, omnibus-mixte.
4 — 44 — —	—
10 — 28 — —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

COFFRE-FORT INCOMBUSTIBLE ET INCROCHETABLE

DE

B. HAFFNER AÎNÉ

DE PARIS



L'usage du coffre-fort est très-répandu, et, à notre époque où chacun, industriel, fonctionnaire, officier ministériel, petit rentier ou commerçant, a sa fortune en valeurs mobilières et valeurs au porteur, il est devenu indispensable contre le feu et les voleurs.

Le plus grand nombre de ces coffres-forts pèche par la construction qui est en bois revêtu de tôles; es autres par le mécanisme, et tous en général par les portes, qui ne sont jamais incombustibles et voici pourquoi: les fabricants sont obligés de perforer leurs portes d'outre en outre par des trous plus ou moins grands pour y loger leurs serrures et combinaisons. Chacun comprendra que si une porte est percée à jour, en cas d'incendie, la chaleur et la flamme passent à travers toutes ces ouvertures et brûlent ce que le coffre renferme. Il est facile de s'assurer du fait, en dévissant la plaque qui couvre la combinaison.

Quant aux voleurs, trouvant des trous tout faits, ils ne s'amuse pas à en percer d'autres pour forcer la caisse.

M. HAFFNER aîné, de Paris, l'un des constructeurs de coffres-forts les mieux posés de la capitale, s'est livré à une étude sérieuse de tous les systèmes, et, après de nombreux essais, est arrivé à en construire un nouveau qui défie toute concurrence et a été admis à l'Exposition pour sa serrure perfectionnée.

Voici en quoi consistent les améliorations apportées par la Maison HAFFNER aîné:

1° Suppression complète du bois, coffres tout fer et à doubles parois, chacune d'une seule pièce;

Seul dépôt, pour tout le département de Maine-et-Loire, à la librairie et imprimerie GODET, place du Marché-Noir, à Saumur.

En dehors du dépôt, un bel album en chromo-lithographie sera à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER.

L'intervalle des deux caisses est rempli de matières ininflammables et complètement réfractaires; 2° Suppression des goujons qui servent à faire pivoter les portes; ils sont remplacés par des cols de cygne qui ont l'avantage de ne pas s'user comme les goujons et permettent aux portes de se développer entièrement, de façon à laisser libre toute l'entrée de la caisse;

3° Remplacement des serrures à gorges et à pompes, ainsi que les combinaisons de lettres visibles par des serrures à combinaisons invisibles, très-simples, mais d'une sûreté et d'une précision telles, qu'elles défient les plus habiles crocheteurs. La combinaison est facile à comprendre et à s'en servir même la nuit sans lumière;

4° La serrure et la combinaison invisibles, réunies ensemble, ne forment qu'une seule pièce placée dans l'épaisseur de la porte, entre la matière réfractaire; de cette façon, aucun trou ne traversant ladite porte, cette dernière reste pleine et se trouve par ce fait aussi incombustible que le coffre lui-même.

Ainsi compris, le coffre-fort est véritablement incrochetable et incombustible. Les expériences publiques, ainsi que les incendies de la Commune, ont plus que suffisamment prouvé l'incombustibilité des coffres-forts Haffner aîné, tandis que des milliers d'autres ont péri corps et biens.

Se méfier des systèmes à bon marché. On est parvenu à fabriquer des coffres-forts qui n'en portent que le nom, mais qui ne peuvent résister ni au feu ni aux voleurs, bien qu'on les vende pour remplir ces conditions.

Etude de M^e Louis ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 7.

D'un jugement par défaut, rendu par le tribunal civil de première instance de Saumur, le trente-un décembre dernier, au profit de: 1° M^{me} Caroline Jousset, propriétaire, veuve de M. Charles Baillergeau, en son vivant juge audit tribunal, demeurant place de l'Arche-Dorée, à Saumur; 2° M. Fermé, ancien notaire, actuellement propriétaire, rue d'Alsace, à Saumur;

Contre: M. Anatole Baillergeau, propriétaire, commune de Chambéry (Savoie);

Il appert que: M. Louis-Denis Guérin, propriétaire, rue Beaupaire, à Saumur, a été nommé conseil judiciaire dudit M. Anatole Baillergeau, aux lieu et place de M. Fermé, démissionnaire.

Pour extrait, certifié conforme, par moi, avoué-licencié soussigné. Saumur, le sept janvier mil huit cent quatre-vingt-deux.

(17) L. ALBERT.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue des Boires, n° 5, avec cour, jardin, remise, écurie et autres servitudes.

S'adresser, pour traiter, au notaire.

A CÉDER

FONDS DE PARAPLUIES ET MERCERIE.

S'adresser à M^{me} PICARD, 52, rue du Portail-Louis. (7)

ON DEMANDE DE SUITE un bon comptable. S'adresser au bureau du journal.

La MAISON DUTEL demande un employé pour la mercerie.

LA NATIONALE

Compagnie d'Assurances sur la Vie

ÉTABLIE A PARIS, RUE DE GRAMMONT ET RUE DU QUATRE-SEPTEMBRE, 18 Anciennement Compagnie Royale

FONDS DE GARANTIE: 184 MILLIONS

ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIÈRE

Participation dans les bénéfices de la Compagnie

RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE

Capitaux payés aux décès des Assurés depuis l'origine de la Compagnie	55,950,082 fr.
Arrérages payés aux Rentiers	169,898,374 fr.
Bénéfices payés aux Assurés en cas de décès pour la vie entière	21,769,374 fr.

S'adresser pour les renseignements, à Saumur, à M. CORNILLEAU; à Angers, à M. PINEAU; à Cholet, à M. MANCEAU; à Lion-d'Angers, à M. MORILLON; à Baugé, à M. CORNILLEAU; à Segré, à M. PAYSAN; à Beaufort-en-Vallée, à M. SACHET.

AVIS

LES MAGASINS DE LA GLANEUSE

51 et 53, rue Saint-Jean,

SAUMUR,

Demandent deux apprentis pour les modes. Conditions avantageuses. (543)

UN JEUNE HOMME de dix-sept ans demande une place de valet de chambre. Bons renseignements. S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME au courant des affaires sur la place de Nantes, demande des représentations de Saumur et autres localités sur cette place. S'adresser au bureau du journal.

CIDRE DOUX, 25 fr. — VIN BLANC, 65 fr. les 230 litres. — MAUGET, propriétaire à Nozay (Loire-Inférieure.)

J.-A. FRESCO

Chirurgien - Dentiste de Londres,

A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il a ouvert à Saumur un cabinet de chirurgie et prothèse-dentaire, rue Saint-Jean, n° 16, maison Epagneul, où il se trouvera le vendredi et le samedi de chaque semaine. Cabinet à Angers, 26, rue Lenepveu. (495)

UN HOMME MARIÉ, âgé d'une quarantaine d'années, connaissant l'arpentage et tout ce qui regarde l'agriculture et bestiaux, demande une place de régisseur ou de surveillant de propriété. S'adresser au bureau du journal.

INCONTINENCE D'URINE

DES ENFANTS.

Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES

5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration: 18, rue Dauphine, à Paris.

Librairie Aug. BOYER et C^{ie}, rue Saint-André-des-Arts, 49, Paris. Envoi FRANCO au reçu d'un mandat-poste ou de timbres.

P. LAROUSSE

PETIT DICTIONNAIRE COMPLET

DE LA

LANGUE FRANÇAISE

COMPRENANT:

- 1° Une nomenclature très-complète de la langue; avec la nouvelle Orthographe de l'Académie, les étymologies et les diverses acceptions des mots appuyées d'exemples;
- 2° Des développements encyclopédiques relatifs aux mots les plus importants des Sciences, des Lettres et des Arts;
- 3° Un dictionnaire des locutions grecques, latines et étrangères;
- 4° Un dictionnaire historique, géographique, artistique et littéraire.

QUATRE DICTIONNAIRES EN UN SEUL

Nouvelle édition illustrée de 1,500 gravures.

Un fort volume in-18 à 2 colonnes, cartonné, 3 francs; relié à l'anglaise, 4 francs; relié demi-chagrin, 4 francs 50 cent.

En vente chez tous les libraires: LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'ÉQUITATION CIVILE

ET

DE L'ÉCOLE D'ÉQUITATION MILITAIRE

DE LA VILLE DE SAUMUR (1593 à 1830)

Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

LES CHRONIQUES SAUMUROISES

Par le même auteur. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

ÉTUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU

ET LES

ETABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR

Par le même. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

LA VELOUTINE

EST UNE

Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth

PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU

Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — 49 Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS

Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

Saumur, imprimerie P. GODET.